

“ Quelques prêtres, ajoute Mgr Péchenard, providentiellement échappés aux coups des bourreaux et témoins oculaires des massacres, les ont fait connaître dans des relations pleines d'intérêt. Ils ont dit la sérénité de ces victimes, et l'étonnement de leurs bourreaux en les voyant marcher à la mort. selon l'expression d'un com-munard, avec autant d'allégresse et de gaieté que s'ils étaient allés à la noce. ”

N'était-ce point là l'*Ibant gaudentes* des Actes des Apôtres ?

Aussi, quand Pie VI fut informé de ce qui s'était passé aux Carmes, à l'Abbaye et à Saint-Firmin, se hâta-t-il de saluer le premier, dans un acte officiel, du beau nom de *martyrs*, tous ces héros morts pour la défense de la foi et la liberté de l'Eglise.

C'est la ratification explicite et solennelle de cette parole pontificale, qu'il s'agit maintenant d'obtenir du Saint-Siège.

Nous y travaillerons de toutes nos forces, en union avec nos frères de France, en pensant que la canonisation des *Martyrs des Carmes* ou *Martyrs de Septembre* portera sur les autels un Canadien de Montréal, notre compatriote M. André Grasset de Saint-Sauveur.

La plus grande popularité est acquise d'ores et déjà à cette cause si importante. Mgr l'archevêque a promis au cardinal archevêque de Paris de s'associer à ses efforts, en provoquant des prières dans les communautés religieuses et parmi les fidèles ; Sa Grandeur a de plus envoyé une offrande généreuse, destinée aux frais généraux du procès canonique qui va s'ouvrir. Sur sa demande, M. le juge Baby a bien voulu se charger de préparer pour la commission parisienne des notes biographiques, relatives à la famille du martyr montréalais. Nous publierons ici même ce travail, aussitôt qu'il sera achevé. Enfin une personne s'est empressée de promettre cent dollars pour un tableau futur de M. Grasset, qui devra être placé dans la cathédrale.